

Protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE



LES MODALITÉS D'AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU AU 11^E PROGRAMME (2019-2024)

Les conditions particulières figurent dans la délibération d'application.

ÉTUDES

Cas général

SUBVENTION 50%

- Délimitation d'Aires d'Alimentation de Captages
- Diagnostic Territorial Multipressions
- Connaissance patrimoniale, diagnostics de réseaux et plans d'actions

SUBVENTION 70%

TRAVAUX PROTECTION DE LA RESSOURCE

- Mise en conformité prescrite par la DUP
- Rebouchage de captages

SUBVENTION 50%

- Dans les AAC :
- Etudes et diagnostics fonciers
 - Acquisitions foncières
 - Boisement perenne

SUBVENTION 70%

Protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

11^e PROGRAMME
D'INTERVENTION
2019-2024



LES MODALITÉS D'AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU AU 11^e PROGRAMME (2019-2024)

Les conditions particulières figurent dans la délibération d'application.

Mise en
conformité de
la qualité de
l'eau potable
distribuée

Dégradation par
des paramètres
naturels

AVANCE 25%

+
SUBVENTION 25%

+15 %
SOLIDARITE
TERRITORIALE

Dégradation par
des paramètres
anthropiques
(captages prioritaires
SDAGE et captages
faisant l'objet d'une
mise en demeure)

Plan d'actions
≥ 3 ans et baisse
des pressions
significative

AVANCE 25%

SUBVENTION 25%

Plan d'actions
≥ 3 ans et baisse
des pressions
non significative

AVANCE 15%

SUBVENTION 10%

Travaux de
sécurisation de
l'alimentation en
eau potable pour les
captages stratégiques

AVANCE 25%

SUBVENTION 25%

+15 %
SOLIDARITE
TERRITORIALE